



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Apprentissage de l'arabe à l'école

Question écrite n° 12368

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conclusions du rapport rendu public par l'Institut Montaigne intitulé « La fabrique de l'islamisme ». Ce rapport préconise de « mobiliser le ministère de l'éducation nationale », notamment en relançant « l'apprentissage de la langue arabe » tant « les cours d'arabes dans les mosquées sont devenus pour les islamistes le meilleur moyen d'attirer des jeunes dans leurs mosquées et écoles ». Cette idée, si elle était retenue par le ministère de l'éducation, n'est pas sans susciter des inquiétudes. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière. L'école, pour remplir ses missions essentielles, doit se recentrer sur ses fondamentaux lesquels sont les seuls à même de former des citoyens capables de penser, de s'adapter et de choisir : lire, écrire, compter, se cultiver, exercer un regard critique, voilà l'école de la République.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse souhaite déployer « une politique de la langue ambitieuse, cohérente et progressive, pour permettre aux élèves d'accéder à une pleine maîtrise du français, laquelle est au fondement de tous les apprentissages. Ce travail est d'autant plus nécessaire que les différences de maîtrise du français représentent la première des inégalités » (Lettre aux professeurs, 26 avril 2018). Il y est également précisé que l'acquisition des savoirs fondamentaux est un impératif qui doit être « l'enjeu d'une mobilisation collective, en agissant au plus tôt, avant que les difficultés ne s'enracinent ». Par ailleurs, les objectifs d'une meilleure maîtrise des langues vivantes adoptés par la France dans le cadre de l'Union européenne ont été réaffirmés par le Président de la République à la Sorbonne le 26 septembre 2017. Chaque étudiant devra parler au moins deux langues européennes à l'horizon 2024 et la moitié d'une classe d'âge devra avoir, avant ses 25 ans, passé au moins six mois dans un pays européen. L'amélioration du niveau des élèves dans la maîtrise des langues vivantes étrangères constitue donc un objectif majeur pour le système scolaire français, et préparer les élèves à vivre cette expérience européenne commence dès l'école primaire. En développant leur confiance et leur curiosité pour les langues, nécessaires à leur acquisition, on favorise chez les élèves leur ouverture vers l'autre et l'émergence de l'envie de mobilité en Europe et au-delà. Viser la maîtrise des fondamentaux, lire, écrire, compter, respecter autrui, n'est donc pas antinomique de la mise en œuvre d'un enseignement en langue vivante étrangère. Le récent rapport de Manès-Taylor « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères » remis au ministre le 12 septembre 2018, va dans le sens de la consolidation des fondamentaux et vers l'ouverture sur le monde grâce à la pratique des langues vivantes. À l'école élémentaire, 97,3 % des élèves apprennent l'anglais, 4,3 % l'allemand, 0,8 % le portugais et 0,4 % l'italien, ce qui va dans le sens des orientations souhaitées par le ministre qui a déclaré, lors de la remise du rapport Manès-Taylor « J'entends rendre l'anglais prioritaire ». A contrario, l'enseignement de l'arabe est très peu développé : 567 élèves en France (0,1 % des écoliers) ont suivi cet enseignement lors de l'année scolaire 2017/18 dans le cadre des cours de langues vivantes obligatoires du CP au CM2, auquel s'ajoutent les élèves qui reçoivent, en plus des 24 heures d'enseignement obligatoire, un enseignement facultatif de langues et cultures d'origine en langue arabe (59 000 élèves, soit 0,87 % des élèves du premier degré). Au collège et au lycée, seuls 13 721 collégiens

et lycéens étudient l'arabe, soit 0,2 % des élèves.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Masson](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12368

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2018](#), page 8408

Réponse publiée au JO le : [1er janvier 2019](#), page 12409